

**Assemblée générale**

Cinquante-quatrième session

Première Commission**4^e séance**Mardi 12 octobre 1999, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : González..... (Chili)*La séance est ouverte à 15 h 10.*

Le Président (parle en espagnol) : Conformément au programme de travail et au calendrier convenu, le Commission va tout d'abord élire d'autres membres du Bureau et ensuite continuer le débat général.

Avant d'entamer nos travaux, je voudrais, au nom de la Commission, souhaiter la bienvenue au groupe de stagiaires qui est aujourd'hui parmi nous. Depuis 20 ans, le programme de bourse d'études sur le désarmement a déjà formé plusieurs centaines de jeunes diplomates qui ont apporté une contribution importante aux efforts mondiaux déployés dans le domaine du désarmement et de la paix et la sécurité internationales. Certains sont devenus d'éminents représentants de leurs pays, comme le distingué représentant de l'Argentine qui est aujourd'hui parmi nous.

Comme on se le rappellera, la Commission a décidé, à sa deuxième séance, le 23 septembre, de reporter à une date ultérieure l'élection des autres membres du Bureau. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'informer les membres qu'après des consultations intensives, les groupes régionaux ont proposé trois candidatures aux postes de vice-président : M. Gunther Seibert, de l'Allemagne, du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M. Kestutis Sadauskas, de la Lituanie, du Groupe des États de l'Europe orientale, M. Tarig Ali Bakhit, du Soudan, du Groupe des États africains.

En l'absence d'objection, je considérerai que conformément à l'article 103 du règlement intérieur de L'Assemblée générale et à la pratique en vigueur, la Commission souhaite ne pas procéder à un scrutin secret et déclare M. Gunther Seibert, M. Kestutis Sadauskas et M. Tarig Ali Bakhit, élus Vice-Présidents de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en espagnol) : J'adresse mes chaleureuses félicitations aux trois Vice-Présidents pour la distinction qui leur a été conférée et je les assure de mon plein appui et de ma coopération dans l'exercice conjoint de leurs responsabilités.

Suite à des consultations officieuses entre les groupes régionaux, j'ai été informé que le Groupe des États d'Asie a proposé M. Carlos Sorreta, des Philippines, comme candidat au poste de Rapporteur de la Commission.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, je considérerai que la Commission souhaite suivre la même procédure et ne pas procéder à un scrutin secret et déclare M. Carlos Sorreta élu Rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en espagnol) : Je voudrais féliciter cordialement M. Carlos Sorreta de son élection en tant que Rapporteur de la Première Commission, et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

je l'invite à occuper la place qui lui est réservée à la tribune.

Je suis heureux de constater qu'en achevant l'élection des membres du Bureau, la Commission a établi cette année un important principe de roulement pour les postes de président et de rapporteur entre les différents groupes régionaux, en particulier en raison du fait que le Groupe des États asiatiques assumera la présidence de la Première Commission en l'an 2000.

Nous allons à présent poursuivre le débat général. Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Myanmar à qui je donne maintenant la parole.

M. Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'immense joie, Monsieur le Président, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Myanmar pour votre élection bien méritée et unanime en tant que Président de la Première Commission. Nous souhaitons également rendre hommage aux autres membres du Bureau.

La période de l'après guerre froide nous apporte de grands défis mais nous offre également d'immenses perspectives. Il est important que nous saisissons ces chances et que nous nous montrions à la hauteur des défis. Nous regrettons néanmoins que 1999 ait été une année décevante dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. La Conférence du désarmement s'est trouvée dans une impasse et n'a pas réussi à convenir d'un programme de travail pour sa session de 1999. Une troisième session du Comité préparatoire de la réunion des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a émis aucune recommandation sur les problèmes de fond. L'avenir même du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est aujourd'hui en cause.

Ces difficultés ne proviennent pas de problèmes de procédure. Elles ont pour origine des questions de fond et sont imputables à des problèmes de mentalité et de comportement. Il est déconcertant de constater que les États dotés d'armes nucléaires semblent accorder aujourd'hui plus d'importance que jamais aux armes nucléaires et leur font une place toujours plus large dans leurs stratégies militaires. Il est regrettable aussi que certains de ces États montrent encore des réticences à engager, dans un cadre multilatéral, un dialogue sérieux sur le désarmement nucléaire.

La délégation du Myanmar a toujours souligné la logique fondamentale que revêt le désarmement nu-

cléaire. Cette logique est inattaquable et indéniable. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont indivisibles et indissociables. Nous ne pouvons pas véritablement garantir une non-prolifération nucléaire sans désarmement nucléaire. Malgré cette logique irréfutable, les États dotés d'armes nucléaires vivent apparemment toujours dans un monde illusoire où ils espèrent pouvoir conserver indéfiniment leurs armes nucléaires et empêcher les autres États d'en acquérir. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires sortiront de leur léthargie nucléaire, qu'ils affronteront la réalité et prendront des mesures efficaces dans le domaine du désarmement nucléaire.

Par ailleurs, l'appui international au désarmement nucléaire n'a cessé de s'accroître et d'acquérir un élan nouveau. Nous nous félicitons donc du rapport du Forum de Tokyo, qui esquisse une série d'importantes mesures politiques en matière de désarmement nucléaire. Même si nous avons des réserves quant à certaines des recommandations qui figurent dans le rapport sur le rôle et les fonctions de la Conférence du désarmement, nous appuyons les recommandations de fond qui figurent dans le rapport du Forum de Tokyo en ce qui concerne les mesures concrètes à prendre en matière de désarmement nucléaire.

N'ayant jamais cessé de plaider énergiquement en faveur du désarmement nucléaire, c'est ma délégation qui, depuis 1995, présente aux sessions annuelles de l'Assemblée générale la résolution sur le désarmement nucléaire. La résolution du Myanmar a introduit la notion de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, outre les négociations bilatérales et les éventuelles négociations plurilatérales à venir. Ma délégation, avec celles d'autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres coauteurs, ont également déposé lors de la session de cette année le projet de résolution de suivi du désarmement nucléaire à la Première Commission.

Nous demandons à nouveau à la Conférence du désarmement de constituer, à titre prioritaire, un comité spécial du désarmement nucléaire chargé d'entamer, au début de 2000, des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, l'objectif étant d'éliminer définitivement les armes nucléaires. L'appel pour que des efforts soient menés au niveau multilatéral dans le domaine du désarmement nucléaire a également été réaffirmé par la résolution ultérieure des sept nations sur le même sujet.

Nous sommes encouragés de voir que les instances intéressées ont manifesté une certaine souplesse sur l'institutionnalisation des efforts multilatéraux déployés en matière du désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

Nous exhortons tous les États membres de la Conférence du désarmement à faire preuve d'une plus grande souplesse et de trouver un compromis afin de constituer, à titre prioritaire, un comité spécial ou un organe subsidiaire sur la question, au début de sa session de l'an 2000.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue, cette année encore, à répondre à la nécessité urgente du moment, à savoir constituer à nouveau un comité spécial sur une interdiction des matières fissiles pour entamer des négociations sur le traité relatif à la cessation de la production de matières fissiles. Dans les circonstances actuelles, nous pouvons nous attendre à certaines difficultés dans le processus de négociations sur l'interdiction des matières fissiles à la Conférence. Mais nous devrions au moins commencer à examiner cette question sans plus tarder. Nous estimons que tout nouveau retard sur cette question irait à l'encontre du but recherché et rendrait plus difficiles encore les efforts menés pour avancer sur d'autres problèmes. Nous demandons donc aux États membres de la Conférence du désarmement de redoubler d'efforts en vue de constituer à nouveau un comité spécial sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires et d'entamer des négociations sur le traité d'arrêt de la production de matières fissiles au début de la session de 2000 de la Conférence.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est l'une des pierres angulaires de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le TICE n'est pas entièrement satisfaisant mais il est le meilleur accord auquel nous pouvions parvenir dans les circonstances actuelles. L'adhésion universelle au Traité et la mise en oeuvre efficace du TICE empêcheront que des armes nucléaires ne soient perfectionnées et qu'elles ne prolifèrent davantage. Sans le TICE, la prolifération nucléaire se serait accrue. C'est la raison pour laquelle il nous revient à tous de veiller à son entrée en vigueur rapide et à son respect universel et strict.

Mais à présent la question de l'entrée en vigueur du TICE est remise en cause. Il est regrettable que le processus de ratification ait été retardé par certains des États dotés d'armes nucléaires ; en fait, les États dotés d'armes nucléaires devraient montrer l'exemple aux autres États afin qu'ils adhèrent au Traité.

La question des garanties de sécurité accordées aux États non dotés d'armes nucléaires est également un problème fondamental qui devra être examiné au sein de la Première Commission, des instances du TNP et de la Conférence du désarmement. Nous reconnaissons que les garanties négatives de sécurité accordées à des zones spécifiques par les États dotés d'armes nucléaires aux États appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde constituent des contributions importantes et un net progrès car ces garanties négatives de sécurité couvrent à présent plus d'une centaine d'États.

Nous pensons néanmoins que le régime juridique mondial de non-prolifération nucléaire établi par le TNP exige l'instauration d'un régime juridique mondial comparable de garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi tous les États parties au TNP doivent le plus rapidement possible élaborer un instrument juridique international sur les garanties de sécurité, tant négatives que positives, à octroyer aux États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP. Nous espérons que des résultats concrets sur cette question pourront être obtenus à la Conférence d'examen de 2000 du TNP ou que l'on pourra établir un mécanisme chargé de mener à bien les travaux de fond sur cette question. Par ailleurs, nous avons l'intention d'examiner cette question à la Conférence du désarmement à Genève.

Bien qu'elle ne soit pas parvenue à tenir des négociations de fond au cours de sa session de 1999, le bilan de la Conférence du désarmement n'est pas entièrement négatif cette année. Le seul moment important qu'aient connu les travaux de cette Conférence a été le 5 août de cette année, lorsqu'elle a admis cinq nouveaux États membres – à savoir, l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie. Nous adressons nos chaleureuses félicitations aux nouveaux États membres pour leur admission à la Conférence. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour appuyer la candidature des Philippines et de la Thaïlande en qualité de membres de la Conférence.

La Conférence du désarmement est une instance unique et le rôle qu'elle joue en tant qu'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement est irremplaçable. Nous devons cependant trouver les moyens de renforcer davantage son rôle tout en maintenant ses attributions actuelles.

Alors que nous abordons le prochain millénaire, il est nécessaire d'élaborer de nouveaux principes, objectifs et priorités en matière de maîtrise des armements et de désarmement pour la première décennie du vingt et unième siècle et au-delà. Deux grandes occasions seront offertes à la communauté internationale dans un proche avenir. La première se présentera lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP qui doit se tenir à New York en avril et mai de l'année prochaine. L'autre sera la quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui doit être convoquée dans un avenir proche bien que les dates de cette session n'aient pas encore été fixées. Si ces sessions devaient adopter de nouveaux principes, objectifs et priorités, il est essentiel que ces nouveaux principes, objectifs et priorités portent sur des aspects de fond et marquent un net progrès par rapport à la décision sur les principes et objectifs prises à la Conférence de 1995 chargée d'examiner et de proroger le TNP.

Je voudrais à présent aborder brièvement les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance de la délégation du Myanmar du Centre régional pour les efforts qu'il a déployés en vue de promouvoir une prise de conscience sur les questions de sécurité et de désarmement et à favoriser le dialogue sur la sécurité au niveau régional entre les États Membres dans la région, ce qu'on appelle désormais communément le « processus de Katmandou ». Les conférences régionales, les séminaires, les ateliers et les réunions sur les questions de désarmement organisés par le Centre sont extrêmement utiles et profitables aux États Membres. Nous rendons hommage au Centre pour les progrès qu'il a accomplis et nous appuyons sans réserve ses activités en cours et l'accord provisoire actuel aux termes duquel le Directeur du Centre exerce ses fonctions à partir du Siège de l'ONU à New York.

L'année prochaine, l'an 2000, sera très importante pour la maîtrise des armements et le désarmement. Nous pourrions faire des progrès sur des questions importantes telles que le désarmement nucléaire,

le traité d'arrêt de la production de matières fissiles, les garanties de sécurité et le renforcement du régime du TNP et le processus d'examen du TNP. Ces possibilités et perspectives ne pourront se concrétiser que si toutes les parties intéressées, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, font preuve de volonté politique et de souplesse. Les États dotés d'armes nucléaires assument dans ce domaine de plus lourdes responsabilités que les autres. Ils devraient donc jouer un rôle prépondérant en la matière en faisant preuve d'une plus grande souplesse en vue de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les questions nucléaires et autres questions liées au désarmement.

À cette fin, nous devons – tous les États Membres, dotés ou non dotés d'armes nucléaires d'armes nucléaires – conjuguer nos efforts pour sortir de l'impasse actuelle et aller de l'avant.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement, au nom des Émirats arabes unis, pour votre élection. Nous sommes convaincus que grâce à vos compétences et à votre expérience diplomatique, nos débats remporteront un franc succès. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau pour leur élection.

Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement pour la déclaration qu'il a faite hier, dans laquelle il a souligné les préoccupations et les défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans le domaine des armes nucléaires et des armes de destruction massive et leur influence directe sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur le développement humain, économique, écologique et social.

Malgré la fin de la guerre froide et la conclusion de plusieurs traités et conventions dans le domaine du désarmement qui interdisent certaines armes, en particulier les armes nucléaires, et ce dans le but d'atténuer les tensions et les conflits dans de nombreux pays du monde, la communauté internationale continue de faire face à des déséquilibres sécuritaires au niveau régional et international en raison des conflits et des guerres qui se poursuivent sur les plans national, régional et international. Certains pays continuent de détenir et de stocker des armes interdites et des armes nucléaires. Cela étant, la communauté internationale devrait œuvrer en vue d'interdire ces armes et devrait poursuivre ses efforts afin de parvenir à un règlement pacifique de

ces conflits. De plus, une coopération et une coordination régionales doivent venir compléter les efforts menés au niveau international en vue de trouver des solutions à ces problèmes et d'en atténuer les conséquences.

L'évolution politique des relations internationales après la fin de la guerre froide a confirmé l'interdépendance des intérêts communs de tous les pays. Cela nous a convaincus que, plus que jamais, la paix et la sécurité internationales exigent qu'il soit restauré aux niveaux international et régional une coopération sérieuse à laquelle tous les pays participeraient sur la base de l'égalité et de la transparence.

Les enseignements que l'on peut tirer des guerres et des conflits qui ont éclaté dans de nombreuses régions du monde ont montré qu'il n'était pas possible de régler les conflits et de protéger la sécurité et l'intégrité territoriale des pays grâce à l'emploi de la force ou à l'occupation des terres des autres. La détention d'armes interdites ou la menace de leur emploi sont des facteurs qui attisent ces foyers de tension et peuvent représenter une menace directe à la paix et la sécurité internationales.

La région du Golfe de l'Arabie, qui est un lieu stratégique pour les relations économiques internationales, a connu pendant ces trois dernières décennies de nombreux différends, guerres et même occupations, certaines de ces situations persistant aujourd'hui encore. Il y a eu d'abord l'occupation par l'Iran depuis 1971, des trois îles des Émirats arabes unis – Grande Tumb et Petite Tumb et Abou Mousa. Il y a eu ensuite la guerre entre l'Iraq et l'Iran, suivie par l'invasion du Koweït par l'Iraq. Par ailleurs, certains pays de la région détiennent des armes de destruction massive et tentent toujours d'acquérir des armes nucléaires et de mener des essais nucléaires qui sont interdits. Cela a entraîné une course aux armes interdites dans la région mais également dans la région de l'Asie. Nous réaffirmons une fois encore les dangers que représentent ces politiques pour la paix et la sécurité de la région.

Aussi les membres du Conseil de coopération du Golfe ont-ils demandé à tous les États d'éliminer toute les armes de destruction massive, de conjuguer leurs efforts en vue de trouver des solutions justes, pacifiques et globales à ces différends et de trouver les moyens de mettre fin aux cas d'occupation en se fondant sur la Charte et sur le droit international et les règles de bon voisinage. Dans cet appel, ils ont égale-

ment demandé aux États de s'engager à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes pour permettre à la région de passer d'une ère de tension et d'instabilité à une nouvelle ère de coexistence pacifique, et de renforcer le développement humain et les relations bilatérales et multilatérales dans les domaines économique, culturel et social. Une volonté politique et des décisions courageuses seront nécessaires pour rendre possible la réalisation de ces nobles objectifs.

À cet égard, les membres du Conseil de coopération du Golfe et la communauté internationale ont reconnu que la paix, la sécurité et la stabilité ne peuvent être réalisées dans le Golfe d'Arabie qu'à la condition qu'un règlement pacifique et juste mette un terme à l'occupation iranienne de nos trois îles sur la base des buts et principes de la Charte et des règles du droit international.

Nous lançons donc à nouveau un appel au Gouvernement iranien pour qu'il traduise son discours politique en mesures concrètes et réponde positivement aux initiatives pacifiques prises par les Émirats arabes unis, qui ont été appuyées par les membres du Conseil de coopération du Golfe ainsi que d'autres pays arabes et la communauté internationale. Nous espérons que cela mettra fin à l'occupation illégale de nos trois îles, qui font partie intégrante de l'État souverain des Émirats arabes unis.

Par ailleurs, nous souhaitons réaffirmer notre appui à tous les efforts pacifiques déployés en vue de contenir tous les problèmes ou différends ou cas d'occupation qui existent dans différentes régions, en particulier dans celle du Moyen-Orient, et de les régler conformément aux résolutions pertinentes et au droit international.

La sécurité est un droit légitime pour tous les pays du monde. Elle ne doit pas être limitée aux problèmes des armes interdites; elle doit également englober le renforcement des mécanismes de coopération internationale dans les domaines de la sécurité, de la diplomatie préventive et du maintien de la paix. La communauté internationale ne doit donc pas appliquer deux poids et deux mesures si elle souhaite vraiment progresser dans le domaine de l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Nous considérons en outre que la conclusion d'accords internationaux et régionaux de sécurité tendant à améliorer la transparence en matière

d'armements est une mesure importante qui devrait recevoir la priorité afin de renforcer ainsi les mesures de confiance et consolider les bases de la paix, de la sécurité et de la stabilité auxquelles nous aspirons.

À la lumière de ces faits, les Émirats arabes unis qui ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques en vue de renforcer leur universalité, sont préoccupés par l'accroissement des arsenaux nucléaires et des arsenaux d'armes biologiques et chimiques de nombreux États dotés d'armes nucléaires. De plus, nous sommes inquiets de voir que certains États tentent d'acquérir et même d'essayer des armes nucléaires et de développer leurs capacités de fabrication d'armes interdites sous le prétexte de la dissuasion sécuritaire. Cela va à l'encontre des buts et objectifs des traités en question visés et du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'intérêt que la communauté internationale a manifesté pour la question de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, notamment dans les régions du Moyen-Orient et du Golfe d'Arabie, est très important. Nous appuyons les propositions faites en vue de renforcer la Commission du désarmement et le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier pour ce qui est de la nécessité d'assurer l'universalité de tous les traités de désarmement. Nous tenons à souligner que tous les pays doivent appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier s'agissant de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de l'appel lancé à Israël d'adhérer au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'AIEA. Le fait qu'Israël détient de telles armes n'est en effet pas de nature à promouvoir la stabilité et la sécurité dans cette région sensible alors qu'il y a de grandes différences entre les pays de la région au niveau de leurs capacités nucléaires. Cela fera certainement retomber cette région dans l'instabilité, la violence et la guerre, sans parler de l'impact direct et immédiat que cela aura sur le développement aussi bien humain, économique, social ou écologique.

Nous espérons également que la Conférence d'examen de 2000 des États Parties au TNP permettra la mise en oeuvre de la résolution sur le Moyen-Orient

qui a été adoptée par la Conférence de 1995 chargée d'examiner et de proroger le Traité.

Les Émirats arabes unis ont apporté leur soutien aux membres de la communauté internationale dans le domaine du trafic illicite des armes légères et leur prolifération dans de nombreux pays, notamment les pays qui sont en proie à des guerres ou à des conflits. Ces armes contribuent sans aucun doute à l'instabilité et nuisent à la sécurité nationale et régionale. Pour faire face à ces situations et phénomènes de plus en plus graves, qui ont des répercussions négatives sur le développement social, économique et humain des pays touchés ainsi que sur les relations bilatérales avec les États voisins, il est extrêmement important que les pays mettent en oeuvre les résolutions adoptées à ce sujet au niveau international. Nous espérons que la Conférence de 2000 débouchera sur des résultats positifs et contribuera ainsi à la réalisation des buts auxquels nous souhaitons aboutir dans ce domaine.

Nous appuyons les appels lancés aux niveaux régional et international concernant l'enlèvement des mines antipersonnel, l'interdiction de leur utilisation et la fourniture d'une assistance humanitaire à leurs victimes. Il est très important aussi de coopérer avec les pays affectés par les mines terrestres en leur fournissant les informations et les plans nécessaires ainsi qu'une aide financière et technique pour le déminage, tout en prenant en compte les préoccupations et les exigences légitimes en matière de sécurité de ces pays conformément aux règles pertinentes du droit international.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt le troisième millénaire dans l'espoir qu'il donnera naissance à une ère nouvelle marquée par des relations internationales onnées sur le règlement pacifique des différends et des situations d'occupation et l'élimination de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, de manière à créer un climat régional et international propice à la stabilité, au développement et à la sécurité.

M. Bronebakk (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer aux autres représentants pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que votre compétence et votre longue expérience dans le domaine du désarmement seront un gage de succès des travaux de la Com-

mission. Je puis vous assurer de notre soutien et de notre coopération.

Je limiterai aujourd'hui mes remarques aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive, aux mines terrestres et aux armes légères pour être clair sur un certain nombre limité de questions plutôt que d'être bref et général sur un grand nombre de sujets. La Norvège a bien entendu des avis arrêtés et des préoccupations sur d'autres questions qui touchent la sécurité internationale et l'ordre du jour du désarmement.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires continuent d'être l'une des préoccupations prioritaires pour la Norvège et certainement pour la communauté internationale. Notre objectif final reste le désarmement nucléaire complet, ce qui ne peut être réalisé sans un régime renforcé de non-prolifération nucléaire. Nous avons à présent atteint un stade où il est impératif que nous trouvions des moyens politiques concrets de promouvoir à la fois le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire pour renforcer la stabilité internationale et régionale. Nous ne pensons pas que l'acquisition d'armes nucléaires aille dans l'intérêt politique ou sécuritaire d'un État ou qu'elle soit nécessaire à la protection ou au renforcement des intérêts nationaux. Si nous ne parvenons pas à réduire l'importance politique et stratégique des armes nucléaires dans les affaires internationales, nos efforts déployés en matière de non-prolifération seront vains. Cela implique une mise en oeuvre intégrale des accords existants en matière de maîtrise des armements et de désarmement, la poursuite des réductions des stocks nucléaires existants et une volonté politique d'ouvrir la voie à d'autres mesures. Si le régime de non-prolifération doit être renforcé, il faut que les principes et objectifs énoncés par la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner et de proroger le Traité soient respectés.

Nous avons pris acte des différentes initiatives qu'ont prises plusieurs pays dans le domaine du désarmement nucléaire en vue de cette session de l'Assemblée générale, notamment les idées émises par la Coalition du nouvel ordre du jour. La Norvège est disposée à entamer un dialogue avec ces pays et tous les autres États intéressés pour débattre des idées et des moyens qui pourraient aider de manière constructive à créer un élan nouveau dans ce domaine important.

Pour réaliser des progrès dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire, nous estimons que les mesures pratiques suivantes doivent se voir accorder la priorité.

Premièrement, le processus d'examen renforcé du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être revitalisé. La Norvège regrette que la troisième session du Comité préparatoire n'ait pas réussi à s'entendre sur une recommandation quant au fond sur la Conférence d'examen de 2000. Il est important que nous nous mettions d'accord l'année prochaine sur une stratégie qui définisse clairement la substance, l'orientation et les objectifs de ce processus de manière à exploiter pleinement la possibilité qu'il offre de contribuer à nos initiatives tendant à enrayer la prolifération nucléaire et promouvoir le désarmement nucléaire.

Deuxièmement, même si le Traité sur la non-prolifération est le dispositif primordial pour traiter des questions nucléaires, nous pensons que d'autres instances doivent également être utilisées à cette fin. Toutes les différentes mesures sont importantes et nécessaires et doivent être considérées comme des éléments d'un ensemble qui se renforcent mutuellement si nous souhaitons atteindre les résultats escomptés. C'est la raison pour laquelle la Norvège, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas, ont présenté une proposition aux termes de laquelle la Conférence du désarmement devrait constituer un groupe de travail spécial chargé d'étudier les moyens d'instaurer un échange d'informations et de vues sur les efforts réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. En établissant une procédure pour qu'il soit rendu compte des questions et politiques nucléaires, la Conférence pourrait devenir une instance importante de discussion et d'échange d'informations. Les États dotés d'armes nucléaires auraient ainsi la possibilité de fournir des informations sur les résultats réalisés grâce aux initiatives unilatérale et bilatérale et sur leurs politiques nucléaires et d'apporter ainsi la preuve de leur attachement au désarmement nucléaire.

Troisièmement, nous reconnaissons que des réductions notables des arsenaux nucléaires ont eu lieu. A cet égard, Le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START I) et le Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II) représentent un jalon dans la longue histoire des efforts déployés dans le domaine de la maîtrise des armements. Le Traité START II de 1993

n'est toujours pas entré en vigueur, ce qui est très regrettable. Nous demandons à la Fédération de Russie de ratifier le Traité START II sans plus tarder afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. Les négociations sur le Traité START III devraient commencer dès que possible en vue de réduire sensiblement les arsenaux stratégiques.

Quatrièmement, la nécessité de réduire encore plus les armes nucléaires tactiques et de les détruire subsiste. Nous savons que des milliers d'armes nucléaires tactiques ont été retirées et stockées. Ces armes doivent être détruites de manière sûre et en toute sécurité et pas simplement stockées. Il importe de veiller à ce que cette partie du processus de désarmement se poursuive comme cela avait été proposé dans le passé par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie dans des déclarations unilatérales.

Cinquièmement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a été conclu avec succès en 1996. Le Traité est un complément essentiel au Traité sur la non-prolifération car il impose des limites au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires. La ferme réaction de la communauté internationale face aux essais nucléaires menés en Asie du Sud l'an dernier a clairement montré que rien ne justifiait les essais nucléaires. Nous devons accorder la plus haute priorité à réaliser une adhésion universelle à ce Traité et obtenir son entrée en vigueur dès que possible. Nous espérons que la Conférence sur l'Article XIV qui vient de se tenir à Vienne contribuera à ce nouvel élan. La Norvège a ratifié le Traité depuis la dernière session de la Première Commission et est disposée à apporter une contribution importante au système de vérification du Traité. Elle demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le TICE sans tarder – en particulier ceux qui sont sur la liste des 44 États dont l'adhésion est nécessaire pour que le Traité entre en vigueur, notamment la Chine, la Russie et les États-Unis.

Sixièmement et enfin, les négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles et autres engins explosifs nucléaires, tel qu'envisagé dans le document de 1995 concernant les principes et objectifs du TNP, n'ont malheureusement pas encore commencé. La Conférence du désarmement doit entamer ces négociations et accorder la plus haute priorité à ce défi. Le comité spécial chargé de négocier le traité d'arrêt de la production de matières fissiles doit donc être reconstitué immédiatement. Ce traité devrait non

seulement contribuer au désarmement nucléaire mais encore devrait être un élément indispensable. De plus, il devrait marquer un progrès important vers un monde exempt d'armes nucléaires. Ne pas être en mesure d'examiner cette question porte atteinte à la crédibilité de la Conférence du désarmement et met en péril la mise en œuvre des principes et objectifs énoncés par la Conférence de 1995 du TNP chargée d'examiner et de proroger le Traité.

Il conviendrait, à notre avis, d'adopter des mesures volontaires qui accroîtraient la transparence des inventaires militaires de matériels fissiles. Lors de la première session du Comité préparatoire, en 1997, la Norvège a présenté une proposition en quatre étapes tendant à renforcer les mesures de transparence et de confiance pour ce type de matières par le biais de rapports, d'inspections et de procédures de garanties afin de parvenir à des réductions nettes convenues et surveillées de ces stocks.

Je voudrais maintenant aborder une question qui préoccupe beaucoup mon pays. Il importe que toutes les matières fissiles qui peuvent être utilisées pour l'a fabrication d'armes soient traitées de façon globale. Ces matières représentent un défi pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire. Se contenter exclusivement d'interdire la production future ne suffit pas : la communauté internationale doit trouver le moyen de s'attaquer aux différents éléments dans un cadre global. Des initiatives multilatérales sont souhaitables car d'importants intérêts communs en matière de sécurité aux niveaux national, régional et international sont en jeu et les démarches unilatérales et bilatérales actuelles ne sont pas satisfaisantes.

Au cours de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2000, la Norvège a soumis une proposition recommandant de convenir d'un ensemble de principes relatifs aux matières fissiles utilisées à des fins militaires. Ces principes recouvrent à la fois les matières fissiles qui sont en surplus par rapport aux besoins militaires et qui ont été retirées du cycle de production militaire et l'uranium enrichi à des fins non explosives qui est utilisé comme combustible pour les réacteurs de propulsion de navires. Ces règles devraient définir les obligations générales des États et orienter leurs actions ultérieures pour le traitement de ces matières et garantir le caractère irréversible des mesures prises pour que ces stocks ne puissent pas servir ou être détournés vers des programmes militaires et que ces matières ne puissent pas

être utilisées à des fins militaires. Ces règles devraient aussi garantir la sécurité, ce qui signifie que les stocks devront être à l'abri des et des sabotages, la sûreté, ce qui signifie que les matières ne devront pas mettre en danger la santé humaine ou l'environnement, et le contrôle national, ce qui signifie que des normes efficaces de comptabilisation et d'autocontrôle devront être mises en place au niveau international pour améliorer le contrôle national de ces stocks.

Les questions des stocks militaires en surplus et de l'uranium hautement enrichi à des fins de fabrication d'engins non explosif devraient faire l'objet d'un processus multilatéral d'examen institué parallèlement aux négociations du traité d'arrêt de la production de matières fissiles, à Genève. Nous pourrions envisager par exemple que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle pour faciliter ce processus, lequel pourrait avoir des effets positifs sur les négociations et les compléter utilement.

Nous nous félicitons de l'intensification, cette année, des négociations sur le protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques. La Norvège est déterminée à conclure le protocole en l'an 2000. Elle pense toutefois qu'il est essentiel que les mesures énoncées dans le protocole de vérification soient efficaces. Nous devons maintenant nous attacher à adopter des procédures de déclarations fermes et des moyens efficaces de suivi de ces déclarations. Parallèlement aux enquêtes classiques sur mise en demeure, des visites par sondage seront la pierre angulaire du futur régime de vérification de la Convention sur les armes biologiques.

La Convention sur les armes chimiques contribue grandement à faire disparaître les menaces qui pèsent sur la stabilité régionale et internationale. Il est préoccupant qu'un grand nombre de signataires n'aient pas encore ratifié la Convention, et que beaucoup de pays n'aient toujours pas signé ou ratifié cet instrument. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention ou à y adhérer le plus rapidement possible. Nous partageons la préoccupation exprimée par l'Union européenne que certains États parties ne se soient pas acquittés de l'obligation qu'ils ont de présenter des déclarations conformément à la Convention. Nous demandons à tous les États parties d'honorer leurs obligations sans plus tarder.

L'entrée en vigueur et la mise en oeuvre dans la pratique de la Convention sur l'interdiction de

l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction nous a permis de beaucoup avancer dans nos initiatives visant à éliminer les souffrances humaines énormes que provoquent ces armes. La première réunion des États parties, tenue au Mozambique au début de l'année, a mis en place un mécanisme pour un suivi efficace de la Convention. Le programme de travail intersessions est fondé sur la participation de tous les acteurs intéressés. Il est essentiel que nous en assurions maintenant une application efficace et que nous fournissions les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs humanitaires énoncés dans la Convention.

Pour renforcer l'efficacité de ce travail, des projets d'action antimines doivent être intégrés dans les plans nationaux de reconstruction et de redressement en général. Des groupes de coordination doivent être créés dans les pays à cette fin. Ces groupes devraient de préférence être dirigés par des autorités nationales et englober les donateurs, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales nationales et internationales compétentes.

S'agissant de l'assistance aux victimes, il est important de reconnaître que les efforts déployés dans ce domaine doivent être considérés comme faisant partie intégrante de l'action antimines et replacés dans le contexte plus large des plans de santé nationaux et des programmes d'aide aux handicapés en général.

De solides réseaux d'organisations non gouvernementales doivent être intégrés aux efforts menés au niveau mondial pour l'action antimines. Nous encourageons activement le partenariat entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et entre les pays touchés par les mines et les autres pays, qui a donné de si bons résultats pendant le processus d'Ottawa.

La Norvège attend avec intérêt la première conférence annuelle des États parties au Protocole II amendé à la Convention sur certaines armes classiques qui se tiendra plus tard cette année. La Convention sur les mines terrestres antipersonnel et le Protocole II amendé avec son mécanisme de consultation, permettront de faire en sorte que la question des mines terrestres reste à l'avenir à l'ordre du jour international en matière de désarmement. Il faut que les États parties soumettent les rapports nationaux demandés avant la tenue de cette Conférence. Je voudrais à ce propos saisir cette occasion pour demander à tous les États qui ne l'ont pas

encore fait de devenir parties à la Convention et aux protocoles, et en particulier au Protocole II amendé sur les mines terrestres.

La prolifération et l'accumulation excessive des armes légères et l'abus qui en est fait sont un problème humanitaire qui nous préoccupe beaucoup. Les armes légères sont les instruments de violence les plus largement utilisés dans un nombre croissant de conflits depuis la fin de la guerre froide, et font des millions de victimes, dont une large proportion sont des civils. Nous devons tous accepter notre part de responsabilité dans cette situation. Nous avons un problème commun et nous devons oeuvrer de concert pour trouver des solutions adéquates.

a question des armes légères est une tâche complexe qui doit être abordée de manière globale et multidisciplinaire avec la participation du désarmement, des droits de l'homme, des secours humanitaires et du développement. Notre démarche doit également être pratique et centrée. À ce stade, c'est surtout aux niveaux local, national et régional que pourront être trouvées des solutions au problème des armes légères. Nous appuyons donc fermement les efforts menés au niveau régional comme le moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Code de conduite adopté par l'Union européenne.

La Norvège appuie la convocation d'une conférence internationale sur les armes légères sous tous ses aspects en 2001. Il faut que les préparatifs de cette conférence commencent le plus rapidement possible dans le cadre d'un processus ouvert et transparent. Nous devons avoir des discussions constructives sur ce que devrait être l'ordre du jour de la conférence. Idéalement, la conférence devrait, entre autres appuyer et compléter les initiatives et efforts existants tout en évitant de faire double emploi avec les travaux réalisés au sein d'autres instances et dans d'autres cadres.

Notre ordre du jour en matière de sécurité est plus complexe que jamais. La sécurité future dépendra d'un ensemble d'initiatives et de mesures régionales et mondiales. Elle dépend également d'une démarche globale pour résoudre des problèmes liés à la fois aux armes de destruction massive et aux armes classiques. Nous jouerons, avec les autres pays, un rôle constructif dans les initiatives multilatérales, notamment dans les discussions qui se tiendront au cours de cette session de la Première Commission de l'Assemblée générale pour promouvoir le désarmement et les objectifs de

non-prolifération dans l'ordre du jour international en vue de renforcer la stabilité et la sécurité dans le monde.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

La Première Commission se réunit aujourd'hui, à cette dernière session de l'Assemblée générale avant la fin du millénaire, après que de graves faits nouveaux sont intervenus récemment sur la scène internationale qui ont eu des répercussions directes dans le domaine du désarmement. Ces événements, aussi graves qu'ils puissent être, doivent être appréciés à leur juste valeur afin que nous concentrions toujours notre action sur notre objectif ultime, à savoir le désarmement général et complet, et que nous soyons mieux à même de centrer notre attention sur les intérêts de la communauté internationale. Ils doivent également être évalués à la lumière de notre détermination commune, telle qu'énoncée dans les premiers mots de la Charte des Nations Unies, à savoir sauver les générations futures du fléau de la guerre.

Lorsque nous abordons le nouveau millénaire, il est bon de souligner à nouveau les priorités de la communauté internationale en matière de désarmement. Ces priorités ont été clairement reflétées dans le Document final de 1978 de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui a accordé la plus haute priorité au désarmement nucléaire, suivi par les autres armes de destruction massive et les armes classiques. Nous restons fermement convaincus que ces priorités doivent être respectées jusqu'au jour où nous en déciderons autrement, si nous parvenons un jour nous acquitter des obligations que nous avons assumées à cette première session extraordinaire sur le désarmement. Nous estimons que la convocation rapide de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ne devrait pas être l'otage du consentement d'une partie ou d'une autre.

La fin de la guerre froide a créé une occasion importante et a suscité un espoir immense que la communauté des nations civilisées serait finalement en mesure de sauver le monde des doctrines militaires qui sont fondées sur le maintien des arsenaux nucléaires. Malheureusement, le monde connaît actuellement un dé-

veloppement et une prolifération de ces doctrines de destruction à une époque où nous aspirons tous à leur élimination et à vivre sans elles. A cet égard, je voudrais citer les conclusions de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires.

« La possession d'armes nucléaires par un État est une incitation constante pour les autres États à en acquérir aussi. »

Le temps et l'expérience ont démontré la pertinence de ces propos.

La question logique qui se pose aujourd'hui est la suivante : combien de temps encore les cinq États dotés d'armes nucléaires continueront-ils d'éluder le problème, d'ignorer cette situation dangereuse et de donner le mauvais exemple? Nous nous demandons s'il faudra que d'autres essais nucléaires soient réalisés pour que la communauté internationale se réveille de son somme.

Plusieurs initiatives ont été esquissées à cet égard. Je pense en particulier à la déclaration commune de la Coalition du nouvel ordre du jour – à laquelle l'Égypte a pris une part active – intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : la nécessité d'un nouvel ordre du jour ». Nous sommes encouragés par l'appui important qui s'est déjà manifesté. De plus, nous espérons que le projet de résolution présenté, qui reflète les appels réitérés de la communauté internationale tendant à ce que cet aspect majeur du désarmement nucléaire soit examiné d'urgence, recevra aussi un appui écrasant.

L'Égypte déplore que la Conférence du désarmement ne soit toujours pas parvenue à s'entendre sur son ordre du jour. Nous regrettons également que les cinq États dotés d'armes nucléaires continuent de ne pas manifester une véritable volonté politique d'entamer des négociations multilatérales sérieuses en vue d'appliquer intégralement les dispositions de l'article I du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes fermement convaincus que cette situation est contraire aux obligations figurant à l'article VI du Traité mais qu'elle porte également atteinte à l'objectif général du régime de non-prolifération de 1995, en particulier après la prorogation pour une durée indéfinie du Traité.

En raison de la série d'essais nucléaires qui a récemment été menée dans le sous-continent, il faut revoir d'urgence les politiques et les positions en matière

de désarmement de manière à combler les lacunes existantes. Ces essais ont clairement démontré que les cadres juridiques instaurés par le Traité de non-prolifération et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sont insuffisants pour garantir la continuité et la crédibilité du régime mondial de non-prolifération. Nous pensons donc qu'il est nécessaire d'adopter des mesures internationales fondées sur ce qui suit :

Premièrement, il faut s'attacher sans relâche à conclure un traité universel et non discriminatoire interdisant les armes nucléaires et interdisant complètement les matières fissiles, y compris au moyen de l'élimination de tous les stocks existants.

Deuxièmement, une attention particulière doit être accordée à réaliser l'universalité du TNP, qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Un pas considérable dans ce sens serait une adhésion du TNP de tous les États sans exception. Il est aussi extrêmement important que la Conférence d'examen de 2000 – sur la base des conclusions d'ensemble de 1995 relatives à la prorogation du Traité pour une durée indéfinie, parmi lesquelles figurent trois décisions et une résolution sur le Moyen-Orient – s'emploie particulièrement à réaliser l'universalité du Traité afin de renforcer le régime mondial de non-prolifération et la crédibilité du Traité.

Troisièmement, il faudra reconnaître au niveau international que le recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Quatrièmement, des arrangements internationaux efficaces sont nécessaires donner des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes par les États nucléaires. La Conférence du désarmement a un rôle particulièrement important à jouer dans ce domaine pour que puissent être conclus des arrangements allant au-delà de la portée limitée des dispositions des résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité. Ces arrangements devraient garantir une protection globale et une assistance appropriée et comprendre ainsi des éléments de crédibilité et de dissuasion.

Je vais maintenant aborder la question du Moyen-Orient. Depuis 1974, la Première Commission et l'Assemblée générale adoptent chaque année une résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Les zones

exemptes d'armes nucléaires se sont multipliés dans le monde entier et de nombreuses initiatives ont été amorcées pour créer de telles zones dans différentes régions du monde. Malheureusement, la situation au Moyen-Orient stagne. Malgré la grave déception que suscite la stagnation de la question relative à la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, l'Égypte appuie fermement la mise en œuvre de la résolution que cette Commission n'a cessé d'adopter par consensus depuis 1980.

L'appui que nous apportons à cette résolution ne doit cependant pas être interprété comme un aval tacite de l'inertie qui caractérise malheureusement cette question depuis si longtemps. Au contraire, l'Égypte continue d'être attachée à la création rapide dans la région du Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, et en fait d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. Dans une région comme celle du Moyen-Orient, une telle zone représenterait une mesure de confiance qui faciliterait et permettrait une paix juste, globale et durable.

Un seul pays du Moyen-Orient est généralement soupçonné de posséder un important arsenal d'armes nucléaires. Ce pays du Moyen-Orient a des installations nucléaires qui ne sont pas soumises à des garanties internationales. Ce même pays refuse toujours d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou même de discuter de la question nucléaire. Il s'agit d'Israël, qui s'est isolé tout seul et d'aucun autre pays.

La réaction de la communauté internationale face à cette situation plus dangereuse plus provocante que toute autre, reste néanmoins, dans le meilleur des cas, mesurée. Appliquer deux poids et deux mesures en matière de non-prolifération nucléaire est dangereux et va à l'encontre du but recherché. La communauté internationale doit choisir clairement et se dire pour ou contre la prolifération des armes nucléaires. Il n'y a pas de moyen terme, de zone d'ombres, de circonstances atténuantes. Il ne peut y avoir d'hypocrisie sur cette question.

Nous n'arrivons pas à comprendre comment certains pays peuvent condamner sévèrement et prendre des mesures fermes contre un pays suspecté d'être un État hors-la-loi alors que, par ailleurs ils trouvent des excuses aux actions d'un autre État qui agit en dehors du droit international. Les arguments qu'Israël utilise pour tenter de justifier sa position erronée contre

l'adhésion au TNP et pour refuser de mettre toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne sont qu'un prétexte pour camoufler ses politiques et ses programmes nucléaires et ses ambitions dans le domaine des armements nucléaires. Ils représentent des obstacles graves qui entravent de nombreuses initiatives, plus particulièrement l'initiative du Président Mubarak d'avril 1990 tendant à ce qu'il soit créé une zone exempte de toutes armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, ainsi que son initiative plus importante de juin 1998 de convoquer une conférence internationale en vue de réaliser un monde exempt de toutes armes de destruction massive, dont principalement les armes nucléaires.

L'Égypte appuie le Registre des armes classiques des Nations Unies en tant que mécanisme de création d'un climat de confiance, mais pas comme instrument de maîtrise des armements. Nous sommes toutefois déçus des résultats obtenus aux dernières sessions du Groupe d'experts gouvernementaux, qui non seulement ne sont pas parvenus à élargir la portée du Registre pour y inclure les achats liés à la production nationale et aux dotations militaires mais encore n'ont pu y inclure d'autres catégories complémentaires d'armes de destruction massive.

À notre avis, la transparence en matière d'armes de destruction massive est aussi importante dans le domaine des armes classiques. La sécurité est indivisible. Le Groupe d'experts gouvernementaux qui doit se réunir en 2000 ne devrait pas être assujéti à la reconduction d'un mandat vague. Au contraire, il devrait se voir attribuer un mandat clair qui lui permette de surmonter les faiblesses qui paralysent le fonctionnement normal du Registre des Nations Unies sous sa forme actuelle.

Je voudrais aborder maintenant une question qui revêt une importance croissante pour la communauté internationale, à savoir le trafic illicite d'armes légères. Nous estimons que cette importante question devrait se voir accorder la plus haute attention et faire l'objet de tous les efforts de la communauté internationale. À cet égard, nous réaffirmons que la responsabilité du trafic illicite des armes légères n'incombe pas tant aux parties bénéficiaires qu'aux pays producteurs et exportateurs, lesquels ont sans aucun doute une responsabilité morale et juridique qui devrait les amener à appliquer des mesures rigoureuses pour empêcher l'exportation

de ces armes à des entités autres que les gouvernements légitimes.

L'Égypte, tout en attachant la plus grande importance à la cause de la non-prolifération des armes de destruction massive, et en particulier des armes nucléaires, accorde une importance analogue au problème du trafic illicite des armes légères, et a participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les causes de la prolifération des armes légères et les mesures susceptibles d'arrêter cette prolifération.

L'Égypte a participé aussi, notamment en la présidant, à la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement qui a adopté des directives spécifiques sur la maîtrise et la limitation des armes classiques et le désarmement, l'accent étant mis sur la consolidation de la paix, conformément à la résolution 51/45 N de l'Assemblée générale.

À sa session en cours, l'Assemblée générale examinera en outre un projet de résolution relatif à la création d'un comité préparatoire pour la conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects. L'Égypte souligne que la portée de la conférence devrait se limiter seulement aux questions liées au trafic illicite des armes légères. Nous pensons que la présidence des sessions du comité préparatoire ainsi que la présidence de la conférence elle-même devraient être assumées par les États les plus directement touchés et qui souffrent le plus de ce problème. De plus, nous estimons que le lieu où se tiendront les sessions du comité préparatoire et la conférence elle-même en 2001 devrait permettre la participation la plus large possible de tous les États Membres.

Je vais maintenant aborder la question des mines terrestres. L'Égypte est en fait l'un des pays les plus minés du monde, avec environ 23 millions de mines terrestres disséminées sur son territoire par des belligérants régionaux et extrarégionaux au cours de différents conflits internationaux et régionaux comme la seconde guerre mondiale. L'Égypte a déjà exprimé sa position au sujet du Traité d'Ottawa dans différentes instances et il n'est pas nécessaire de l'exposer à nouveau. Il suffira de rappeler que les efforts menés au niveau international en vue d'interdire les mines devraient être accompagnés de mesures sérieuses et concrètes de déminage. Toute cette charge devrait incomber aux États responsables qui ont ordonné la pose de ces mines en dehors de leurs territoires, comme le reconnaît la déclai-

ration finale de la conférence tenue à Genève en mai 1996 d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait qu'il importe de poursuivre les initiatives du système des Nations Unies dans le domaine du désarmement au cours nouveau millénaire. Cet effort collectif devra tendre à coordonner au mieux les travaux de la Première Commission, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, sans préjuger des mandats qui leur sont confiés.

M. Al-Hassan (Oman) (parle en anglais) : Je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection unanime pour diriger les travaux de notre Commission. Par ailleurs, je voudrais m'excuser auprès de mes collègues arabophones car mon intervention, qui sera très brève. Se fera en anglais. Le texte complet et officiel de ma déclaration sera néanmoins distribué en arabe.

Comme de nombreuses délégations, j'ai préparé un long texte. Nous avons décidé l'année dernière de rationaliser les travaux de cette Commission. Si vous me le permettez, je ne ferai que souligner les principaux points de mon intervention, ce qui sera rapide.

Mon pays, l'Oman, est un État épris de paix et, procédant de cela, il a adhéré à tous les traités multilatéraux qui ont pour objet les armes de destruction massive, à savoir notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et, plus récemment, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) que nous avons signé le 23 septembre de cette année.

Nous pensons que le moment est venu pour cette Commission de revitaliser ses travaux et de donner une nouvelle orientation à son ordre du jour. Nous sommes à l'aube d'un nouveau millénaire et cet événement marque un tournant dans l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi la Commission doit avoir de nouvelles idées.

Je voudrais parler très brièvement de ma région, le Moyen-Orient, dont nous faisons partie et qui fait elle-même partie du monde. Les programmes nucléaires israéliens sont toujours des questions inquiétantes

pour les pays de la région. Nous ne pouvons qu'inviter le Gouvernement israélien à adhérer au TNP le plus rapidement possible et à placer ses installations nucléaires sous les garanties et le contrôle rigoureux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

S'agissant de la question des armes légères, nous appuyons la convocation de cette conférence en l'an 2001. Nous estimons néanmoins que la Conférence devra être soigneusement préparée en tenant compte des avis des États Membres.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer ce que j'ai dit précédemment, à savoir que le moment est venu pour cette Commission de revitaliser ses travaux et de prendre une nouvelle orientation pour le prochain millénaire.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation de l'Indonésie souhaite, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime pour présider les délibérations de la Première Commission. Nous sommes convaincus que sous votre direction, nous réaliserons des progrès importants dans l'examen des questions importantes à notre ordre du jour. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour la déclaration lucide et édifiante qu'il a faite sur les différentes questions de désarmement.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière session de la Première Commission qui se tiendra au cours de ce siècle, nous estimons qu'il importe de faire à nouveau le bilan des efforts que nous avons déployés en matière de désarmement, de tirer des enseignements de nos succès et de nos échecs, de ces expériences et de renouveler notre engagement au service de la noble cause de la limitation des armements et du désarmement, comme la Charte nous en fait l'obligation. Quelques jours après la signature de la Charte, le monde entrait dans une nouvelle ère dramatique – l'ère nucléaire – qui a donné une dimension nouvelle à toutes les entreprises humaines et a soumis la nouvelle Organisation à des problèmes sans précédent.

Il faut se rappeler que la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale, à la suite d'Hiroshima et de Nagasaki, soulignait la nécessité « d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives » [*résolution I (I), par. 5 c*]

La communauté internationale a depuis lors, par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux concrets, réalisé de grands progrès dans le domaine de la maîtrise et de la réduction des armements. Bien que ces accords revêtent une importance significative, ils n'ont pourtant pas suffi à enrayer la course aux armements et à atténuer la menace nucléaire. Ils ont interdit certains développements dangereux mais ils n'ont pas réussi à réduire de manière significative aucun des grands systèmes d'armements. La course régionale aux armements et l'accumulation par un nombre croissant de pays d'armes qui ont un potentiel de destruction considérable ont encore aggravé encore la situation.

Les instabilités régionales, l'apparition de tensions ethniques et religieuses et le risque sans cesse croissant de prolifération tant des armes de destruction massive que des armes classiques – associé à la fréquence des conflits internes – ont créé des défis graves et portent atteinte à la paix et à la sécurité régionales. Et ce phénomène est aujourd'hui plus net que jamais. Alors que le tumultueux vingtième siècle prend fin, la communauté internationale a l'obligation solennelle d'adopter une ligne de conduite qui prenne en compte les progrès passés et traduise réellement nos aspirations et nos intérêts collectifs en ce moment particulièrement décisif.

Les événements les plus marquants de ces dernières années ont été l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et du Protocole II amendé à la Convention sur les armes classiques, bien que ces instruments n'aient pas encore réussi à recueillir l'universalité. De même, l'adoption en juin dernier de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques traduit l'importance accordée à la limitation des armements classiques et reflète le lien existant entre ces armes et de nombreuses questions, notamment les luttes intestines et les questions socioéconomiques.

Bien que la Commission du désarmement ne soit pas parvenue à un consensus sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous avons constaté avec satisfaction que la Commission a adopté des directives sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée et sur la limita-

tion des armes classiques et le désarmement, l'accent étant mis sur la consolidation de la paix.

En outre, la troisième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2000 a réussi à régler certaines questions de procédure qui permettront d'examiner attentivement plusieurs questions spécifiques touchant le Traité. Le Comité s'est également mis d'accord sur un ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen et sur la répartition des points aux grandes commissions. Les nombreuses déclarations qui ont été faites soulignent bien l'importance accordée au renforcement du processus d'examen. Certains États dotés d'armes nucléaires ont au cours de leurs interventions, fourni des informations sur certains aspects de leurs arsenaux. Le mois dernier, ils ont également publié une déclaration commune renouvelant leur engagement d'appliquer l'article VI du Traité.

Le désarmement mondial s'annonce toutefois sous des perspectives sombres et peu encourageantes. Le progrès fait régulièrement sur la voie de l'élimination des arsenaux nucléaires se sont pour ainsi dire arrêtés. En effet, les armes nucléaires ont fait un retour préoccupant. Ce traité START II n'est toujours pas entré en vigueur. Les arsenaux nucléaires ont continué d'être modernisés et perfectionnés à un rythme soutenu alors que des rôles nouveaux sont sans cesse imaginés pour les forces nucléaires. Certaines doctrines stratégiques ont non seulement été réaffirmées mais sont également devenues plus ambiguës.

Les incertitudes qui entourent la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) auront de lourdes conséquences et pourraient réduire à néant les décennies d'efforts concertés déployés par l'Assemblée générale. Les plans actuels de militarisation de l'espace extra-atmosphérique et de défense antimissiles aggravent davantage la situation. Ces plans sont incompatibles avec les dispositions du Traité sur les missiles antimissiles de 1972. De plus, l'intransigeance constante des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne l'ouverture de négociations sur les questions nucléaires et les questions connexes a conduit la Conférence du désarmement à une impasse virtuelle qui ne présage rien de bon pour nos initiatives futures en matière de désarmement.

Le recul que marquent ces événements nous oblige à examiner sans complaisance les attitudes né-

gatives qui déterminent depuis trop longtemps les politiques et les théories en faveur des armes de destruction massive. La détention d'armes nucléaires pour une durée indéfinie comporte un risque grave d'emploi, intentionnel ou accidentel, qui aurait des conséquences catastrophiques.

Le rapport du Forum de Tokyo intitulé « Faire face aux dangers nucléaires : un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle », publié en juillet dernier, met en garde contre les dangers persistants que posent les armements nucléaires et esquisse une ébauche de solution des questions nucléaires. Il a ainsi préconisé, entre autres choses, l'adoption de mesures concrètes d'atténuation des dangers nucléaires, et d'amélioration de la transparence en matière nucléaire et l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires. Il a également demandé à ce qu'il soit mis fin au statut d'alerte instantanée des milliers d'armes nucléaires et à ce que les États intéressés s'attachent à réduire les armes nucléaires tactiques et à réduire de manière simultanée un millier d'armes déployées par les deux plus grandes puissances militaires, sans prendre en considération la ratification de START II ou le lancement des négociations de START III.

Les derniers événements qui se sont produits dans les domaines politique, technologique et en matière de sécurité ont fait de l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif réalisable. Nous devons donc saisir l'occasion que nous offre l'après-guerre froide pour adopter des mesures irréversibles vers l'élimination de ces armements.

Pour ce qui est du TNP, ma délégation souscrit à l'opinion largement répandue selon laquelle ses objectifs englobent la non-prolifération et le désarmement nucléaires, ces questions devenant ainsi indissociables. Nous ne pouvons pas avoir un régime de non-prolifération alors que des armements nucléaires coexistent avec ce régime de manière indéfinie et sans condition. Comme l'ont montré les événements récents, le régime de non-prolifération ne peut être assuré en l'absence de véritables progrès sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. Rien ne fausse plus la vérité que de prétendre constamment que des progrès sont régulièrement réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Comme l'a affirmé le Mouvement des pays non alignés, rien ne justifie le maintien des arsenaux nucléaires ni le fait, pour un petit nombre de nations puissantes de fonder leur sécurité sur la dissuasion. Rien ne justifie non plus l'affirmation selon la-

quelle les armes nucléaires procurent des avantages exceptionnels en matière de sécurité ni le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent de monopoliser ces armes tout en essayant d'atteindre l'objectif de non-prolifération.

L'avenir de la non-prolifération ne peut être garanti si les États violent volontairement ses fondements juridiques, détiennent des privilèges contestables, perpétuent l'inégalité, usurpent une majorité écrasante d'États non dotés d'armes nucléaires. Cette majorité souffre également de discrimination que représentent des stocks de plus de 30 000 armes, ce qui est injuste et inacceptable. La grande majorité des États non dotés d'armes nucléaires continueront d'exiger un désarmement nucléaire progressif dans un délai déterminé.

Tel est le défi auquel nous sommes confrontés au cours de cette session. Bien que ma délégation espère que les trois sessions du Comité préparatoire auraient posé les fondements nécessaires à une issue heureuse de la Conférence d'examen de 2000, des divergences de vues marquées subsistent pour ce qui est non seulement de l'exécution des obligations énoncées dans le Traité mais également de la mise en œuvre des décisions prises en 1995.

Il est tout à fait évident que le succès de nos initiatives en l'an 2000 dépendra dans une large mesure de la ratification du TICE par tous les États dotés d'armes nucléaires ou dotés d'une capacité nucléaire. Les États qui ont ouvert la voie doivent à présent donner l'exemple en ratifiant le TICE sans revenir sur des points qui ont depuis longtemps fait l'objet d'un accord. Le succès de la Conférence d'examen dépendra également du lancement des négociations sur le traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles, qui portera à la fois sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. L'Indonésie estime que cet objectif qui a été fixé par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, pourrait être atteint, et nous devrions être en mesure de réaliser des progrès sur cette question. Mais la question doit être examinée dans le cadre d'un ordre du jour qui tende à réduire les arsenaux actuels afin que nous puissions aborder les questions connexes, à savoir les stocks et la production future, les mécanismes de vérification, les applications civiles autorisées, l'universalité et la non-discrimination. Pour cela, il faudra avant tout reprendre de bonne foi les initiatives bilatérales et entamer des négociations multilatérales en vue de l'abolition totale des armements nucléaires.

Le TNP sera donc mis à l'épreuve sur ce terrain inconnu.

En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, l'Indonésie est satisfaite de voir que des progrès concrets ont été accomplis dans la création de ces zones, un certain nombre de pays et régions ayant montré qu'ils étaient déterminés à poursuivre cet objectif. Cela montre que ces zones ont une importance prééminente dans l'ordre du jour du désarmement actuel. Cela prouve aussi le rôle multiple que jouent ces zones, en particulier dans la promotion d'un climat de sécurité stable. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'adhésion rapide des puissances nucléaires au protocole du Traité de Bangkok.

Ma délégation partage la préoccupation de nombreux États membres concernant le commerce illicite et clandestin des armes légères. À cet égard, nous nous félicitons du rapport présenté par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, qui avait reçu pour mandat, entre autres, d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des recommandations figurant dans le rapport de 1997, ainsi que d'indiquer les autres mesures concrètes qu'il conviendrait de prendre pour combattre le trafic illicite d'armes légères. Cette évaluation et ces recommandations ont permis de prendre conscience au niveau mondial des causes et conséquences de ces flux incontrôlés d'armes illégales.

Les statistiques sont alarmantes. Après la fin de la guerre froide, près de 90 % des conflits ont été menés avec des armes légères. Dans toutes les luttes intestines faisant intervenir des armes légères et des forces irrégulières, les civils sont maintenant devenus des cibles privilégiées et 90 % des victimes sont des civils, principalement des femmes et des enfants. La sûreté des sociétés et la sécurité des États sont en danger et la proportion des victimes militaires et civiles se trouve inversée. Ce qui aggrave davantage la situation, c'est la sophistication des technologies de ces armements, qui sont de plus en plus meurtriers, et le fait que leur capacité de destruction s'est accrue. Nous avons donc vu des guerres menées sans qu'aucune discrimination ne soit faite à l'égard de la population civile et en utilisant toutes les armes disponibles, ce qui implique un réseau illégal de fabricants, d'acheteurs, de fournisseurs et de distributeurs qui fonctionnent souvent en dehors du contrôle de l'autorité de l'État. La possibilité qu'ont les factions rivales de se procurer facilement des armes et des munitions a freiné le règlement pacifique et politi-

que qui s'imposait depuis longtemps dans de nombreux conflits internes.

Une autre tendance alarmante, au cours de ces dernières années, a été la participation croissante des enfants dans les conflits armés, tant directement qu'indirectement. On estime qu'actuellement plus de 300 000 enfants sont utilisés comme soldats dans de nombreuses régions du monde. Le fait que des enfants soient impliqués dans les violences dans ces zones de conflits est largement dû à la possibilité de se procurer des armes légères. Or, l'avenir de ces enfants est compromis car ils ne reçoivent aucune éducation et n'ont que des chances limitées de recevoir une aide pour surmonter les traumatismes qu'ils ont subis au cours des hostilités et de se préparer au monde du travail. Enfin, la communauté internationale pourrait se trouver face à une situation intenable si elle ne parvient pas à prendre opportunément des mesures adéquates pour faire face à ce problème.

Il est encourageant de constater qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises pour s'attaquer aux problèmes liés aux accumulations excessives et déstabilisatrices d'armes légères qui ont entamé de manière irréparable le tissu même de nombreuses sociétés. Ces initiatives comprennent, entre autres, l'approche adoptée par l'Organisation des Nations Unies au Mali et dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. En Albanie, l'Équipe spéciale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a adopté des directives sur la paix, les conflits et le développement. Une Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes et des mesures analogues a été adoptée par l'Organisation des États américains (OEA). Enfin, une Conférence sur un moratoire sur les transferts des armes légères a eu lieu en Norvège.

Notre examen de la question des armes légères a été beaucoup facilitée par ces initiatives. Elles nous ont également permis de faire porter notre attention sur les énormes défis à affronter, y compris les causes des conflits, la non-ingérence dans les zones de tensions par des États à la recherche d'intérêts particuliers; le contrôle que l'État doit exercer sur sa propre sécurité; la fourniture d'armes et les activités illicites; l'élimination du lien existant entre armes légères, et le trafic de stupéfiants et le terrorisme; la réinsertion des anciens combattants dans les forces armées unifiées; et les mesures de confiance et de retenue dans le domaine

des armements pour prévenir les troubles et l'instabilité après les conflits. À notre avis, ces questions et bien d'autres questions complexes devront être examinées lors de la conférence internationale qu'il a été proposé de convoquer en 2001 en un lieu qui conviendrait aux États Membres, s'ils souhaitent élaborer un plan d'action concret.

Pour terminer, la paix et la sécurité pendant le nouveau millénaire exigeront que les dépenses affectées à des fins militaires pendant ce siècle soient allouées plutôt à des programmes civils. Cela impliquera des réductions massives dans les dépenses d'armements et des forces, la transformation d'une économie militaire en une économie de paix et le détournement des budgets militaires en accroissement vers des objectifs de développement. Mais nous devons avant tout changer les mentalités du passé et adopter de nouvelles approches qui renforcent davantage les progrès accomplis dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe, Monsieur le Président, aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection en tant que Président de cette Commission. Je suis convaincu que vous saurez guider ses travaux à une conclusion heureuse.

La réduction systématique et progressive des armes nucléaires, dans le but ultime de les éliminer complètement, restera l'une des tâches prioritaires de la communauté internationale, comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale. Cependant, peu de résultats ont été obtenus dans ce domaine au cours de l'année dernière. Les États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Or, ces engagements se sont juxtaposés en réalité à des théories de la sécurité nationale et régionale qui exigent de continuer de détenir des armes nucléaires et de les perfectionner. Nous sommes donc en droit de poser la question suivante : en quoi consiste cet engagement de réaliser des progrès vers un monde exempt d'armes nucléaires grâce à l'élimination complète des armes nucléaires?

Les perspectives d'un désarmement nucléaire dans un avenir proche sont donc peu encourageantes. Les États dotés d'armes nucléaires s'accrochent toujours aveuglément à leur doctrine de dissuasion nucléaire, convaincus que les armes nucléaires demeurent

essentielles pour leur sécurité nationale, encourageant ainsi les autres États à aspirer à un statut analogue pour les mêmes raisons, ce qu'ils désapprouvent en l'occurrence. À la Conférence du désarmement, le début des négociations sur un traité d'arrêt de la production des matières fissiles, qui semblait possible à l'automne 1998 ne s'est pas encore matérialisé. La Conférence du désarmement n'est pas non plus parvenue à convenir d'un programme de travail. Par ailleurs, aucun consensus n'a été atteint à la Commission du désarmement de l'ONU sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En outre, il faut ajouter, entre autres, les essais nucléaires en Asie du Sud, la non-ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par les trois principales puissances nucléaires – la Chine, la Russie et les États-Unis – et la non-ratification par la Douma russe du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II).

Les attitudes des États dotés d'armes nucléaires ont été au mieux décevantes. Ils se refusent encore à prendre des engagements au niveau multilatéral en ce qui concerne la solution des problèmes actuels de désarmement et les perspectives futures. Ils continuent de penser qu'il est préférable que la question du désarmement nucléaire soit négociée par leurs soins. Mais nous ne voyons pas de réels progrès dans ce domaine. Cela fait six ans que START II a été signé entre la Russie et les États-Unis, mais le Traité n'est pas encore entré en vigueur et est en attente de ratification. Si cela ne se réalise pas, il est certain qu'il ne sera pas entamé de négociations sur la conclusion du Traité START III.

Bien sûr, ces événements ne présagent rien de bon pour l'avenir du désarmement. Malgré les garanties données par les États dotés d'une capacité nucléaire en ce qui concerne leur attachement au désarmement, leurs actes ne sont pas en accord avec leurs paroles. Ne s'agit-il pas d'un glissement du monde, par inattention ou pour d'autres raisons, vers la prolifération nucléaire? Si nous ne prenons pas, et ce rapidement, des mesures concertées pour enrayer cette tendance dangereuse, les régimes existants de non-prolifération et de désarmement nucléaires pourraient devenir des instruments vides de sens.

Une analyse des politiques de sécurité des États dotés d'armes nucléaires révèle qu'ils placent toujours leur confiance dans les armes nucléaires en se fondant sur la doctrine de la dissuasion nucléaire. Cette posi-

tion est encore aggravée par les programmes de coopération nucléaires que certains d'entre eux entretiennent avec des États non dotés d'armes nucléaires. Ces programmes comprennent une formation à l'emploi des armes nucléaires ainsi que le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire des États qui coopèrent avec eux. Il s'agit là d'une violation flagrante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité s'engagent à ne pas transférer aux États non dotés d'armes nucléaires des armes nucléaires ou la maîtrise de ces armes, tandis que les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas accepter de tels transferts.

Il va sans dire que la situation actuelle contribue à une prolifération nucléaire d'une autre nature. Elle favorise l'instabilité car elle permet à tout État doté d'armes nucléaires de fournir à ses alliés des armes nucléaires pour les mêmes raisons stratégiques. Il faut se rappeler que le Mouvement des pays non alignés, lors de la session qu'il a tenue en 1998 en vue de préparer la Conférence d'examen du TNP de 2000, a demandé aux États dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de tout « partage nucléaire » à des fins militaires quels que soient les arrangements de sécurité conclus.

L'attitude cavalière des États dotés d'armes nucléaires vis-à-vis du désarmement nucléaire risque fort de porter atteinte aux régimes actuels de non-prolifération et de désarmement. Aussi est-il absurde que les États non nucléaires signent ou ratifient des traités et protocoles visant à restreindre ou maîtriser les capacités nucléaires qu'ils ne possèdent même pas. Ces pays vont, au fil des années, commencer à se poser des questions sur l'utilité de ces traités et conventions et sur leur propre participation à ces instruments.

Ma délégation se félicite de la réduction des stocks d'armes nucléaires, mais il faut toutefois signaler qu'il existe toujours d'énormes stocks d'armes de ce type dont le potentiel explosif total est 200 000 fois supérieur à la bombe d'Hiroshima. Ces armes sont en état d'alerte et prêtes à être utilisées à tout moment. Nous devons nous garder de tout sentiment d'autosatisfaction ou de sécurité lorsque la menace d'une destruction nucléaire, accidentelle ou intentionnelle, se tapit toujours dans l'ombre.

À quelques mois de la Conférence d'examen de 2000, les perspectives d'une issue heureuse de la Conférence restent sombres. Comme certains l'ont dit,

l'une des réalisations la plus importante de la troisième et dernière session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2000, tenue à New York cette année, est qu'elle n'a pas été un échec. Les accords conclus ont porté sur des questions de procédure et non de fond. L'incapacité de se mettre d'accord sur les questions de fond montre bien l'abîme qui sépare en matière de désarmement nucléaire les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés des États non dotés d'armes nucléaires. Ma délégation est préoccupée par le fait que les obligations juridiques au titre de l'article VI continuent de ne pas être exécutées bien que la majorité ait renoncé à l'option nucléaire en y adhérant.

Tout en appuyant les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, ma délégation reconnaît l'importance que revêtent et le rôle que jouent les arrangements bilatéraux. Malheureusement, il n'y a pas de quoi se réjouir dans ce domaine non plus. Il existe toujours une absence manifeste d'intérêt de la part des États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre entre eux des négociations sérieuses sur les mesures de désarmement. La non-ratification du TICE par la Russie, les États-Unis et la Chine montre une absence totale d'engagement et de responsabilité dans le domaine du désarmement nucléaire. Il va sans dire que sans leur soutien actif et leur impulsion peu de progrès sera obtenu. L'avis consultatif rendu en juillet 1996 par la Cour internationale de Justice a renforcé l'obligation juridique concernant la mise en oeuvre de l'article VI du TNP mais il n'est toujours pas pris en compte. La Malaisie, comme les années précédentes, présentera cette année à nouveau un projet de résolution analogue qui rappellera une fois encore à la communauté internationale, et en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, leur obligation à prendre des mesures sérieuses pour débarrasser le monde une fois pour toutes, des armes nucléaires, en commençant par entamer des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire pour aboutir à la conclusion rapide d'une convention sur les armes nucléaires.

Comme je l'ai déclaré précédemment, la Conférence du désarmement se trouve toujours dans une impasse du fait de son incapacité de se mettre d'accord sur un programme de travail. Elle continue de ne pas vouloir constituer un comité spécial sur le désarmement nucléaire, comme l'a demandé le Mouvement des pays non alignés, pour discuter de cette question. Pour faciliter les travaux de la Conférence du désarmement,

son programme de travail devrait être renouvelé automatiquement sans qu'il soit nécessaire aux membres de trouver chaque année un nouveau mandat. C'est en raison de cette procédure que le Groupe de travail créé à la fin de 1998 pour examiner le traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles n'a pas été reconstitué et n'a pas entamé de négociations sérieuses sur le traité d'arrêt de la production de matières fissiles.

La Conférence du désarmement a admis cinq nouveaux membres cette année, dont la Malaisie. Il reste encore 21 États qui attendent leur admission et ils devraient être admis sans plus tarder. La Conférence du désarmement doit rompre avec les pratiques du passé et universaliser sa composition afin de tirer parti des multiples idées qui naîtraient d'une composition aussi large que possible.

Il y a d'autres questions tout aussi importantes que je n'ai pas abordé ici pour être bref. Nous le ferons ultérieurement au cours du débat.

Pour terminer, ma délégation souhaite rendre hommage au Département des affaires de désarmement, sous la direction compétente et dynamique du Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala. Nous lui apportons notre appui et notre coopération, dans ses différentes activités. Ma délégation souhaiterait également saisir cette occasion pour remercier les différentes organisations non gouvernementales qui nous ont apporté leurs connaissances et compétences, oeuvrant avec nous pour atteindre cet objectif commun d'un monde exempt de armes nucléaires. Elles ont joué un rôle important en appuyant les gouvernements dans le processus mondial de désarmement. La Malaisie voit en elles des partenaires indispensables dans cette mission commune.

M. Hayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser, au nom de la délégation japonaise mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la cinquante quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, grâce à votre expérience et à votre compétence diplomatiques, les discussions de cette Commission seront très fructueuses. Cette année, notre tâche a une importance particulière et je tiens à vous assurer du plein appui et de la pleine coopération de ma délégation alors que vous mènerez les travaux de cette Commission à une issue heureuse. Je souhaite égale-

ment exprimer mes félicitations aux autres membres du Bureau.

À l'aube du nouveau millénaire, le Gouvernement japonais estime que la session de cette année de la Première Commission nous offre une occasion importante de parvenir à un accord commun sur les objectifs futurs à long terme en matière de désarmement et de renouveler la détermination politique de la communauté internationale et de s'attaquer aux problèmes d'actualité en vue d'atteindre cet objectif. Outre l'importance que revêt cette dernière session avant le nouveau millénaire, cette session de la Première Commission doit être considérée comme particulièrement primordiale en raison de la nécessité d'enrayer les tendances décourageantes de ces dernières années.

Il est manifeste que des progrès importants ont été accomplis en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération depuis la fin de la guerre froide. Toute une série de mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire ont été mises en oeuvre, par exemple la réduction des armes nucléaires par les États-Unis et la Fédération de Russie, le démantèlement et la destruction des surplus d'armes nucléaires, un moratoire sur la production des matières fissiles à des fins militaires et le placement des surplus des matières fissiles sous contrôle international. De plus, de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires ont été créées en Afrique et en Asie du Sud-Est et le Modèle de protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été conclu. Ces initiatives méritent d'être applaudies.

Cependant, il est indéniable aussi que les efforts menés dans la poursuite du désarmement nucléaire ont été ralentis ces dernières années. Le Traité START II n'est pas encore ratifié, six années après sa signature, et les négociations du Traité III ont du mal à démarrer. Les efforts déployés au niveau multilatéral stagnent. Depuis la fin des négociations du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de lancer ses travaux de fond, comme les négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles et les discussions sur le désarmement nucléaire en général.

Cela dit, nous sommes satisfaits de constater que quelques mesures, aussi modestes soient-elles, ont été prises dans certains domaines qui nous préoccupent; elles devraient produire des résultats positifs. Un ensemble en est l'ouverture de pourparlers sur START III

entre les États-Unis et la Fédération de Russie, devraient faciliter les négociations à venir.

Sur le plan multilatéral, les États membres de la Conférence du désarmement ont fait la preuve de leur volonté commune de sauvegarder les réalisations obtenues et l'élan acquis cette année pour faire avancer les consultations intersessions. Le Japon espère vivement que ces consultations porteront leurs fruits et que la Conférence du désarmement sera en mesure de réaliser des progrès véritables et rapides l'an prochain.

Les essais nucléaires réalisés en Asie du Sud l'an dernier ont constitué un défi au régime de non-prolifération nucléaire et aux efforts de désarmement déployés par la communauté internationale. À la suite de ces essais, le Japon a adopté des mesures, en coopération avec d'autres pays, en vue de sauvegarder et de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Bien qu'un an et demi se soit écoulé depuis cet événement, il n'est pas encore opportun de clore ce dossier. Des efforts ont été faits au plan international pour atténuer les conséquences de cette situation, mais des événements tels que l'actuel conflit armé au Cachemire et l'annonce faite par l'Inde d'un projet de doctrine nucléaire sont des motifs de préoccupation. Le risque nucléaire et la situation en matière de sécurité dans la région sont en réalité en train de se détériorer. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'examiner le problème d'un point de vue mondial et régional. Toutes les mesures qui doivent être prises sont énoncées dans la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité et le Japon continue d'exhorter les deux pays intéressés à n'épargner aucun effort possible pour mettre en oeuvre ces mesures, en particulier en signant et ratifiant le TICE.

Tout de suite après ces essais nucléaires, le Gouvernement japonais a pris l'initiative d'organiser le Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires pour débattre des moyens d'arrêter les tendances à la prolifération nucléaire et de relancer les efforts de désarmement nucléaire. Le Forum a mené une analyse approfondie de la situation internationale actuelle en matière de sécurité et a publié un rapport dans lequel figurent un certain nombre de recommandations concrètes pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Le Japon, tout en sachant que certains pays ne sont pas disposés à accepter toutes ses recommandations, pense néanmoins qu'elles énoncent les mesures concrètes et réalistes à adopter pour faire progresser sur la voie de l'élimination des armes

nucléaires. Le Japon estime par ailleurs qu'elles peuvent constituer un fondement pour les délibérations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires dans différentes instances internationales. Le Japon est disposé à donner suite à ces recommandations.

Permettez-moi de présenter le fond de la pensée du Japon quant à la manière dont la communauté internationale devrait encourager le désarmement et la non-prolifération nucléaires. En premier lieu, force est de reconnaître qu'il existe de grandes divergences de vues et de positions sur cette question. Ces divergences de vues proviennent de facteurs tels que la détention ou non d'armes nucléaires, les alliances, les situations régionales respectives et l'adhésion ou la non-adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et/ou aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Malgré ces divergences, la communauté internationale a réussi à créer une base commune en parvenant à dégager un accord sur l'objectif d'une élimination totale des armes nucléaires et sur la réalisation d'une quasi-universalité du TNP. Le TNP n'est pas seulement la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire; il représente également le fondement essentiel de la promotion du désarmement nucléaire.

Étant parvenu à un accord sur l'élimination totale des armes nucléaires en tant qu'objectif commun, nous devons à présent concentrer nos efforts afin de rapprocher les positions sur le rythme et la démarche à adopter pour parvenir à cet objectif. Aussi difficile que cette tâche puisse paraître, je suis sûr que nous aurons la sagesse de relever ce défi. À cette fin, je propose, si nous ne sommes pas encore à même de nous entendre pour parvenir à notre destination finale, de convenir de certaines mesures à moyen terme. En effet, il n'est pas indispensable de parvenir d'ores et déjà à un accord sur toutes les mesures à prendre, aussi longtemps que nous aurons le même objectif à l'esprit. Il serait plus raisonnable et plus réaliste de négocier les étapes successives en commençant par celles qui sont à notre portée.

J'aimerais vous donner la liste des mesures qui d'après moi sont réalisables à court terme : l'entrée en vigueur rapide du TICE; la conclusion rapide des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles et l'entrée en vigueur rapide de ce traité; des discussions sur les mesures multilatérales à adopter après la signature du traité interdisant la production de matières fissiles; des progrès dans le processus START; de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires par les

cinq États dotés d'armes nucléaires, unilatéralement ou par la voie de négociations; et la réduction des armes nucléaires non stratégiques ou tactiques. En outre, les réductions et le démantèlement en cours des armes nucléaires donnent une importance particulière à des questions telles que la gestion sûre et efficace des matières fissiles et la prévention du trafic illégal de ces matériels. À cet égard, le Gouvernement japonais s'est engagé, lors du Sommet du G-8 de Cologne, cette année, à apporter une contribution financière de 200 millions de dollars aux projets entrepris dans ce domaine en Russie.

Pour parvenir à un accord sur les mesures futures à long terme, nous devons mener des discussions de fond au sein des instances multilatérales. Ces discussions pourront utilement être enrichies par la sagesse de la société civile, représentée par l'opinion internationale.

Lors de la Conférence d'examen du TNP qui doit se tenir l'année prochaine, les États parties au TNP examineront la mise en œuvre du Traité, discuteront de son avenir et évalueront le processus renforcé d'examen lui-même. Étant donné que se sera la première Conférence d'examen depuis la prorogation indéfinie du Traité, son succès sera déterminant pour les opérations futures du TNP.

Un proverbe populaire dit que : « Le renard sait de nombreuses choses mais le porc-épic sait une chose importante ». Cette « chose importante » que le porc-épic et ma délégation connaissent est la suivante : la communauté internationale se trouve à une croisée des chemins et ne peut se permettre un échec à la Conférence d'examen de 2000. Nous devons mobiliser toute la détermination politique pour assurer que cette Conférence soit un succès. Cette session de la Première Commission offre une occasion extrêmement importante de faire réussir la Conférence. J'espère sincèrement que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies saisiront cette occasion et entameront un dialogue constructif vers l'avenir.

Il importe de noter que la semaine dernière, le Secrétaire général a convoqué à Vienne une conférence internationale, à savoir la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE. En tant que coprésident de la Conférence, le Japon n'a, comme les autres États participants, épargné aucun effort possible pour assurer son succès. Nous invitons une fois encore tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en parti-

culier ceux dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur, à le faire le plus rapidement possible, comme cela est énoncé dans la Déclaration finale de cette Conférence.

Je voudrais maintenant aborder certains des traits saillants d'autres questions relatives au désarmement.

En ce qui concerne les armes biologiques, mon Gouvernement est d'avis que le mécanisme de vérification des armes biologiques nécessite l'appui de l'industrie. Ce mécanisme doit être à la fois efficace et rentable. Quand bien même des négociations sérieuses ont été menées pendant plusieurs années sur un protocole sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, nous notons qu'une divergence de vues subsiste sur certains des éléments clés. Pour assurer que les négociations aboutissent avant la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2001, il faudra déployer des efforts supplémentaires pour aplanir ces divergences de vues. Le Japon coopéra pleinement avec les autres pays en vue de cet objectif.

Deuxièmement, je voudrais vous livrer quelques réflexions sur les armes légères, question qui vient maintenant en tête de l'ordre du jour du désarmement classique. Il s'agit également d'une question à laquelle le Japon attache une grande importance car ce sont ces armes qui font actuellement le plus de morts dans différents conflits dans le monde. Nous accueillons très favorablement le rapport du Secrétaire général (A/54/258) préparé avec l'aide du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères. Nous nous trouvons à présent à un stade où les mesures concrètes qui sont recommandées dans ce rapport doivent être adoptées.

La conférence internationale sur les armes légères qui aura lieu au plus tard en 2001 a pour objectif de fixer de nouvelles directives internationales pour réduire et empêcher les accumulations excessives et déséquilibrées ainsi que les transferts d'armes légères. Vu l'importance de cette conférence et la nécessité qu'elle aboutisse, le Japon présentera cette année encore un projet de résolution sur les armes légères. Je ferai ultérieurement une déclaration sur ce projet de résolution.

La troisième question concerne les mines terrestres antipersonnel, et est des plus urgentes non seule-

ment sur le plan du désarmement mais également du point de vue humanitaire. Les deux plus importants instruments juridiques sur les mines terrestres antipersonnel – à savoir la Convention d'Ottawa et le Protocole II amendé de la Convention sur certaines armes classiques – sont entrées en vigueur récemment. Ils représentent un réel progrès et manifestement un pas vers l'objectif d'une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. Toutefois, nous ne devons pas nous en satisfaire. Dans la mesure où de nombreux pays n'ont toujours pas adhéré à ces instruments, le Japon estime qu'il faut créer un cadre juridique qui permette de faire participer ces pays au processus tout en continuant à considérer l'interdiction générale et totale des mines terrestres antipersonnel comme l'objectif commun. Dans ce contexte, la mesure la plus réaliste, à moyen terme est la négociation d'un traité interdisant le transfert des mines terrestres antipersonnel, ce qui serait tout à fait compatible avec les deux instruments existants. Le Japon espère vivement que ces négociations débiteront à la Conférence du désarmement aussi rapidement que possible.

L'histoire nous a enseigné que les luttes régionales peuvent parfois déboucher sur des conflits qui ont des incidences mondiales. C'est pourquoi l'importance des efforts déployés au niveau régional en faveur de la paix et de la sécurité ne saurait être exagérée. Le Japon accorde donc une attention particulière aux activités des trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Il s'est engagé à allouer 50 000 dollars au Centre pour l'Afrique et l'Amérique latine pour le aider à revitaliser leurs activités. Le Centre pour l'Asie et le Pacifique de Katmandou, qui n'est pas physiquement situé dans cette ville, a été très actif et joue actuellement un rôle clé dans l'élaboration d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Mon Gouvernement est prêt à verser une contribution financière de 420 000 dollars pour relancer les activités liées au traité. Le Japon attend que chacun de ces centres régionaux poursuivent leurs activités très utiles dans l'intérêt du monde entier.

Le Gouvernement japonais se félicite de l'annonce faite récemment par la République populaire démocratique de Corée qu'elle fera preuve de retenue en ce qui concerne les lancements de missiles à la suite des consultations bilatérales qui ont eu lieu à Berlin entre les États-Unis et ce pays. Ces faits nouveaux contribueront à améliorer la situation en matière de sécurité en Asie du Nord-Est. Le Gouvernement japo-

nais se félicite vivement des efforts déployés par les gouvernements intéressés.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme conviction du Japon que le désarmement n'a de sens que lorsqu'il s'accompagne de mesures concrètes. Nous sommes conscients des défis importants que les efforts de désarmement représentent pour les Gouvernements, mais nous estimons qu'avec la détermination voulue nous pourrions relever ces défis avec succès. Je voudrais également saisir cette occasion de souligner l'importance des résolutions qui énoncent les mesures concrètes et réalisables susceptibles d'être mises en oeuvre.

Ayant à l'esprit cette politique générale, le Japon est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les progrès dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. En cette année charnière, je ne peux qu'être que fermement convaincu que la Première Commission réalisera des progrès significatifs pour que les réunions historiques qui se tiendront dans les années à venir soient couronnées de succès.

Mme Besker (Croatie) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse d'associer la voix de la délégation croate à celles des orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission, et je vous assure de notre plein appui. Je tiens aussi à vous remercier de vos observations liminaires, dans lesquelles vous avez cerné de manière succincte les difficultés et les défis que nous devons relever.

J'aimerais également rendre hommage au Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement pour sa déclaration lucide et instructive que la Croatie approuve sans réserve.

Avant d'aborder les faits nouveaux survenus en 1999 en matière de désarmement et de sécurité internationale, je voudrais présenter brièvement le bilan de la mise en oeuvre par la Croatie des accords de désarmement régionaux et mondiaux. La Croatie s'est acquittée de toutes ses obligations au titre de l'Accord de 1996 sur la limitation des armements au niveau sous-régional. Nous avons participé activement aux négociations sur l'article V de l'Accord de Dayton et nous appuyons les travaux d'examen du Document de Vienne de 1994. Nous espérons tirer profit du Traité révisé sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Cet été, la Croatie a accueilli la deuxième Conférence régionale sur les mines terrestres antipersonnel. La Conférence a contribué à renforcer la lutte menée aux plans national et régional contre les mines terrestres et à mobiliser un appui pour le déminage et la rééducation des victimes. La Croatie est extrêmement reconnaissante à tous ceux qui lui ont apporté leur aide, en particulier, reconnaissants pour l'aide récemment fournie par les pays de l'Union européenne.

Nous estimons que l'adoption récente du Pacte de stabilité pour le Sud-Est de l'Europe représente un pas important vers la stabilisation démocratique de la région et son intégration dans l'ensemble européen. La Croatie exhorte tous les pays et les organisations intéressés à honorer leurs engagements afin que les activités prévues dans le Pacte puissent se concrétiser.

En outre, la Croatie est partie à tous les traités mondiaux de désarmement. Elle a l'intention de ratifier prochainement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les Protocoles II et IV à la Convention sur certaines armes classiques. La Croatie participe activement aux négociations sur le protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Nous sommes déterminés à renforcer les acquis remportés de haute lutte et à faire progresser les processus de maîtrise des armements et de désarmement.

La délégation croate partage la vive préoccupation exprimée par de nombreux représentants concernant les événements survenus en 1999 dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. De grands progrès en matière de désarmement ont certes été réalisés au cours de la première partie de la décennie, et nous nous félicitons des progrès accomplis aux niveaux multilatéral, bilatéral et unilatéral l'an dernier, et en particulier de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, des Protocoles II et IV à la Convention sur certaines armes classiques ainsi que de la mise en oeuvre, relativement aisée, de la Convention sur les armes chimiques.

Je ne peux toutefois m'empêcher de rappeler que l'année dernière cette Commission s'est prononcée sur 48 projets de résolution et presque aucun des engagements solennels que nous avons pris ici n'a abouti à des résultats productifs. La Conférence du désarmement à Genève en est la preuve flagrante.

La discussion sur les questions fondamentales relatives à la non-prolifération nucléaire et à la sécurité internationale est pratiquement dans l'impasse, qu'il

s'agisse du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la suite à donner aux traités START, de l'entrée en vigueur du TICE, des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles, de l'accord sur les garanties de sécurité ou de la discussion multilatérale sur les mesures de suivi en matière de désarmement nucléaire.

Les problèmes sont exacerbés par les ramifications des essais nucléaires en Asie du Sud, la prolifération régionale des missiles et des armes nucléaires, la mise au point de systèmes de défense contre les missiles et la multiplication des conflits militaires et politiques dans le monde. Ces événements ont freiné les efforts menés en vue de renforcer la non-prolifération et faire progresser le désarmement nucléaire. De nouveaux risques sont apparus en matière de sécurité mondiale et régionale.

Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a lancé une mise en garde contre les menaces croissantes qui pèsent sur la stabilité mondiale et a plaidé en faveur de meilleures stratégies de prévention et de désarmement, en particulier s'agissant des armes légères. La Croatie appuie sans réserve son appel. Le désarmement à titre préventif exige que d'importants progrès soient réalisés en matière de réduction et d'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, comme prévu dans le TNP et les décisions de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

La délégation croate se félicite du rapport du Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement japonais, qui a pris l'initiative d'organiser ce Forum. En fait, l'absence de volonté politique des pays nucléaires ou dotés d'une capacité nucléaire de respecter pleinement les normes mondiales, d'une part, et la détérioration des relations internationales, d'autre part, portent atteinte aux régimes actuels de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes d'accord avec la conclusion du Forum de Tokyo, soulignée par le Secrétaire général adjoint dans sa déclaration liminaire, selon laquelle il faut prendre rapidement des mesures concertées et de nouer un dialogue réaliste pour surmonter les échecs du passé de manière à tenir compte des préoccupations en matière de sécurité de tous les pays épris de paix.

La Première Commission doit aider à sortir de l'actuelle impasse politique et diplomatique. Nous ex-

hortons tous les pays, en particulier les pays dotés d'armes nucléaires et les pays ayant une capacité nucléaire, à réexaminer leurs politiques et leurs positions à la lumière des circonstances actuelles. Nous devons tous renouveler notre engagement à l'égard des objectifs de maîtrise des armements et de désarmement, sur la base du respect intégral des normes mondiales, y compris la reconnaissance du caractère indissociable de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous exhortons tous les pays, et en particulier les grandes puissances à donner suite à ces engagements.

En dépit des échecs essuyés, nous devons continuer de conjuguer nos efforts pour instaurer un monde plus sûr. Nous ne pouvons rester sur la touche et être simple spectateurs de la détérioration de la situation. La délégation croate reconnaît les efforts énergiques et la contribution positive des pays qui ont essayé de trouver un terrain d'entente en vue de dégager un consensus. Le moment est venu de tirer parti de toutes les propositions utiles qui ont été présentées jusqu'à présent et qui seront formules, je l'espère, au cours des jours à venir. Vision et audace seront indispensables pour concrétiser ces propositions.

#Ce faisant, nous pourrions sortir des limbes dans lequel le processus de désarmement est tombé, et qui risquent de devenir une cause perdue ou des occasions manquées. C'est à nous d'en décider.

Une bonne connaissance de l'histoire et une prise de conscience des enjeux doivent nous amener à comprendre que la deuxième option est la seule issue possible si nous notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité mondiale pour tous nos pays est sincère.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : La délégation brésilienne vous félicite pour votre élection à la présidence, Monsieur le Président, de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre expérience vous aidera à rendre cette session fructueuse. Je tiens aussi à rendre hommage à l'Ambassadeur André Mernier, de la Belgique, pour l'efficacité avec laquelle il a conduit les travaux de notre Commission l'an dernier.

Le Brésil souhaite proclamer son appui aux travaux du Département des affaires de désarmement et au Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala. Son professionnalisme et son dévouement ont aidé l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de ses responsabilités en matière de désarmement.

La tâche qui vous est confiée, Monsieur le Président n'est certainement pas facile. Il ne fait aucun doute qu'un large consensus existe sur les objectifs de désarmement. Tous les États Membres se déclarent favorables à l'abolition des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Malgré notre volonté commune, les efforts déployés dans le domaine du désarmement, surtout sur la scène nucléaire, se sont trouvés une fois de plus dans une impasse.

Avec les autres membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nous sommes encouragés par l'appui qu'a suscité cette initiative. Ce nouvel ordre du jour vise la recherche parallèle d'une série de mesures se renforçant mutuellement sur les plans bilatéral, plurilatéral et multilatéral. Les mesures intérimaires que nous proposons aux États dotés d'armes nucléaires tendent à réduire la menace nucléaire et à amoindrir le rôle des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité. Elles sont réalistes et faisables.

À l'aube du nouveau millénaire, nous sommes confrontés à la nécessité de relancer le processus de désarmement. Des arguments nouveaux sont avancés pour justifier la conservation des armes nucléaires. Les doctrines nucléaires sont réaffirmées. Les pays du nouvel ordre du jour estiment qu'il faut absolument combattre ces tendances alarmantes et accélérer les négociations vers l'objectif d'une élimination totale des armes nucléaires.

Ayant ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) l'an dernier, nous nous associons à ceux qui demandent très justement l'entrée en vigueur rapide du TICE. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le TICE sans condition et sans retard. Nous exhortons les trois États dotés d'armes nucléaires qui ont déjà ratifié le Traité à montrer leur attachement au désarmement et à la non-prolifération nucléaire en menant à bien leurs processus respectifs de ratification.

Le monde attend des cinq États dotés d'armes nucléaires des signes résolus de leur attachement à la mise en oeuvre pleine et entière de l'article VI du TNP. Dans le même esprit, nous demandons instamment aux trois États dotés d'une capacité nucléaire militaire de renoncer à la poursuite des armes nucléaires et d'adhérer au TNP.

Lors de la session de cette année de la Commission du désarmement, le Brésil a souligné les aspects

positifs et négatifs les événements qui se sont produits sur la scène internationale. Malheureusement, il semblerait aujourd'hui que quelques mois après, les tendances négatives à l'immobilisme et à l'inertie aient à nouveau prévalu. La Conférence du désarmement se trouve depuis longtemps dans une impasse. C'est dans ce contexte que nous nous réunissons. Nous espérons que nous retrouverons au sein de la Première Commission l'élan nécessaire dans ce domaine extrêmement important du désarmement nucléaire.

Des progrès au cours de la prochaine Conférence d'examen du TNP, si nous parvenons à en réaliser, constitueraient une manifestation concrète de cet élan positif. Malheureusement, à sa troisième session, le Comité préparatoire n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur les questions de fond. Mais nous espérons que la communauté internationale ne dissipera pas l'occasion que lui offre la Conférence d'examen d'inverser les tendances négatives actuelles dans le processus de désarmement nucléaire.

De même, il est extrêmement important que nous examinions les mesures parallèles au titre de l'article VI du TNP qui prévoit des efforts systématiques et progressifs pour réduire les armes nucléaires au niveau mondial, avec pour objectif ultime l'élimination de ces armes. Un instrument pour atteindre cet objectif pourrait être une convention sur les armes nucléaires, inspirée des modèles que nous offrent la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Cette convention serait le prolongement logique du TICE et du traité sur les matières fissiles. Le Brésil ne voit aucune raison de ne pas entamer de négociations sur une convention sur une interdiction des armes nucléaires non discriminatoire et effectivement vérifiable.

Le Brésil continuera d'appuyer les efforts menés pour accroître le nombre de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons des progrès accomplis en Asie centrale et en Asie du Sud-Est mais nous sommes déçus de constater qu'il n'y en a pas eu en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Un monde exempt d'armes nucléaires est une aspiration de l'ensemble de la communauté internationale ainsi qu'une responsabilité commune. Cette question ne concerne pas seulement les cinq États dotés d'armes nucléaires : tous les États sont en droit de prendre part à ces négociations.

Le Brésil présentera une fois encore un projet de résolution sur l'hémisphère Sud et les régions adja-

centes en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Cette proposition a reçu 154 voix à l'Assemblée générale l'année dernière, ce qui montre que la grande majorité des États Membres appuie la consolidation et l'élargissement des actuelles zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur en mars dernier de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction. Ayant ratifié la Convention en avril, le Brésil a participé à la première réunion des États parties à la Convention, tenue en mai dernier au Mozambique. Malgré l'engagement pris en faveur de la Convention d'Ottawa, les mines terrestres sont toujours disséminées dans de nombreux endroits.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que la Commission du désarmement ne soit pas parvenue à un consensus sur la question de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Une session extraordinaire soigneusement préparée permettrait à la communauté internationale de faire le bilan de ce qui a été accompli et de poser les bases du travail à venir. L'idée d'une session extraordinaire ne doit pas disparaître.

La question des armes légères va requérir toute notre attention au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale et lors du débat au niveau ministériel du Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères du Brésil a souligné à quel point il importe de lutter contre l'accumulation déstabilisatrice et le trafic illicite des armes légères. En Amérique du Sud, le flux des armes légères est étroitement lié à la criminalité organisée et au trafic de stupéfiants et représente donc une menace réelle pour les sociétés démocratiques.

Nous rendons hommage aux travaux réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et approuvons ses conclusions et recommandations. Nous espérons vivement que cette Commission sera en mesure de se mettre d'accord sur la convocation, en 2001, d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects. Au niveau régional, nous sommes satisfaits des travaux accomplis par l'Organisation des États américains. La Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs

et d'autres matériels connexes, adoptée en 1997, est un exemple éloquent de l'engagement pris par notre région pour s'attaquer aux problèmes des armes légères.

S'agissant des autres types d'armes, la Convention interaméricaine sur la transparence des acquisitions des armes classiques qui a été récemment adoptée rend obligatoire la participation des pays américains au Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous estimons que cela contribuera de manière significative à donner à cet important instrument de confiance un caractère véritablement universel.

Les progrès accomplis dans le domaine des armes légères et d'autres armes classiques ne devraient pas nous faire oublier la menace d'un holocauste nucléaire. Nous devons nous rappeler que les armes de destruction massive peuvent balayer toute vie humaine de la surface de la terre. Le processus de désarmement est fondé sur la confiance et la bonne foi. Il faut la confiance que les deux parties vont mettre en œuvre de bonne foi leurs obligations et leurs engagements mutuellement acceptés. Lorsque la suspicion l'emporte sur la confiance ou lorsque les paroles l'emportent sur l'action de bonne foi, les efforts menés dans le domaine du désarmement s'en trouvent affaiblis.

Le Brésil veut et peut jouer un rôle pour aider la communauté internationale à progresser dans le domaine du désarmement. Nous souhaitons que notre sécurité commune soit renforcée et voulons apporter des réponses multilatérales aux problèmes universels, ce qui est à l'opposé des arsenaux d'armes. La grande majorité de l'opinion publique mondiale attend que la communauté du désarmement fasse la preuve sans équivoque que nous pouvons répondre et que nous répondrons à nos aspirations communes à un monde dans lequel règnera plus de paix, de sécurité et de bien-être social et économique. Le Brésil est convaincu que la Première Commission est en mesure d'envoyer un message clair en ce sens.

Le Président (parle en espagnol) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je souhaite rappeler aux membres que, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la deuxième intervention. Je demande aux membres de respecter cette règle.

M. Shakerian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Cette importante instance, la Première Commission, a de nombreux points importants à son ordre du jour. Chacun d'entre eux est susceptible d'avoir des répercussions sur la paix et la sécurité internationales en particulier et sur l'ensemble de la communauté internationale à un niveau plus général, notamment dans un domaine comme le désarmement général et complet, l'octroi de garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires, les traités antimissile balistique et plusieurs autres points. Mais je suis déçu de constater qu'un malentendu dans le domaine des relations bilatérales entre la République islamique d'Iran et les Émirats arabes unis a été soulevé dans cette instance et c'est avec une certaine réticence qu'il me faut y répondre.

La revendication émise aujourd'hui par la délégation des Émirats arabes unis contre l'intégrité territoriale de mon pays est inacceptable et sans fondement. Notre position sur cette question est bien claire, et je n'ai en conséquence pas besoin d'entrer dans les détails. Je tiens simplement à souligner que la République islamique d'Iran est pleinement attachée à ses obligations, notamment celles découlant de l'accord de 1971.

Nous entretenons des liens d'amitié avec nos voisins du Golfe persique et nous sommes disposés comme par le passé à entamer de bonne foi des débats sur le fond avec les représentants des Émirats arabes unis pour résoudre tout malentendu éventuel.

Le message que nous envoyons à nos voisins, y compris les Émirats arabes unis, est un message d'amitié et de coopération. Nous continuerons de déployer des efforts pour renforcer la confiance et la coopération dans la région du Golfe persique. La consolidation de la paix et de la sécurité est une question extrêmement importante pour notre région et mon pays n'a épargné aucun effort à ce jour pour faire avancer la cause de la paix et de la sécurité dans la région.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je ne voudrais pas, à ce stade, consacrer trop de temps et m'engager dans un dialogue juridique ou politique. Si mon collègue iranien souhaite connaître l'histoire de l'occupation des trois îles des Émirats en 1971 avant le départ des forces britanniques de la région du Golfe, il peut consulter les annales du Conseil de sécurité, qui est saisi de la question depuis 1971. L'Iran ne peut soutenir qu'il oeuvre pour atténuer les tensions et l'instabilité dans la région : l'occupation de territoire d'un petit pays comme les Émirats arabes unis est inacceptable, tout comme l'esprit et la lettre de la déclaration que vient de faire le représentant de l'Iran. Cette occupation est analogue à l'occupation israélienne des territoires occupés et des hauteurs du Golan syrien. L'Iran occupe des territoires arabes : les trois îles appartiennent aux Émirats arabes unis.

Je n'entrerai pas plus dans le détail car le Conseil de sécurité reste saisi de cette question. De plus, la communauté internationale sait fort bien que l'Iran occupe ces îles.

La séance est levée à 17 h 50.